



**INSTITUT CATHOLIQUE
MISSIONNAIRE D'ABIDJAN
(ICMA)**

**STRATEGIE
D'APPRENTISSAGE ET
D'ENSEIGNEMENT DE
L'ICMA**

Novembre 2019

STRATEGIE D'APPRENTISSAGE ET D'ENSEIGNEMENT DE L'ICMA

Novembre 2019

CONTENU

INTRODUCTION	1
SECTION I : VISION, OBJECTIFS ET VALEURS	3
I.1. Vision.....	3
I.2. Objectifs	5
I.3. Valeurs	7
SECTION II : PRINCIPES DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ENSEIGNEMENT A L'ICMA.....	9
II.1. Poursuite de l'excellence	9
II.2. Une manière d'être	12
II.3. Un environnement approprié d'apprentissage et d'enseignement.....	15
SECTION III: UNE PEDAGOGIE ADAPTEE A NOTRE VISION ET NOTRE MISSION.....	18
III.1. Une pédagogie pour les acteurs d'un monde nouveau.....	17
III.1.1 Convictions et buts	17
III.1.2 Apprentissage centré sur l'étudiant.....	18
III.1.3 Étudiants en tant que partenaires en apprentissage	20
III.2 Conception du curriculum pour la formation des acteurs d'un monde nouveau.....	21
III.3. Suivi et supervision.....	25

INTRODUCTION

- §1. Ce document, appelé « Stratégie d'apprentissage et d'enseignement de l'Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan » (désormais SAE et ICMA respectivement) donne les orientations générales concernant les modalités d'apprentissage et d'enseignement propres à l'Institut. Ces orientations guideront la planification et l'accomplissement des différentes activités : pédagogiques, d'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, de recherche et de soutien au corps professoral et aux étudiants, de sorte à réaliser la vision de l'Institut.
- §2. Cette SAE est destinée aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants de l'ICMA, aux membres de la Direction et aux différents bureaux d'activités de soutien. Elle s'inscrit dans la dynamique adoptée par l'ICMA depuis 2013, caractérisée par la planification de ses activités et de sa projection d'avenir (cf. Plan de Développement Stratégique 2013-2018, juillet 2013, désormais PDS).
- §3. Le document est composé de trois sections. La première présente la vision, les objectifs et les valeurs de l'Institut en ce qui concerne l'apprentissage et l'enseignement. La seconde, partant de la vision particulière de l'ICMA, établit les principes qui orienteront les activités d'apprentissage et d'enseignement de sorte à réaliser la mission de l'Institut.
- La dernière donne les composantes d'une pédagogie adaptée à notre ambition de former des acteurs d'un monde

nouveau dans la dynamique du changement social et de l'avènement du Royaume de Dieu et d'être un pôle théologique et missiologique ici et ailleurs dans le monde.

- §4. Ce document est établi pour une période de 3 ans. Ensuite, il devra être revu de manière participative par les différents représentants attirés des groupes d'acteurs impliqués et par la Direction. La SAE est agréée par le Conseil d'Administration (CA) et par le Comité des Instituts Fondateurs de l'ICMA (CIF).

SECTION I : VISION, OBJECTIFS ET VALEURS

I.1. VISION

- §5. L'ICMA est un centre inter-instituts fondé autour d'un projet de formation académique théologique dans une perspective missionnaire (cf. Art 4 Statuts de l'Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan, novembre 2016, désormais Statuts). L'ICMA a comme vocation la formation des séminaristes religieux, des religieuses, des prêtres et des laïcs en théologie, en pastorale et en stratégie de développement, tout en respectant la spécificité des différents états de vie et des charismes des Instituts fondateurs, associés et inscrits (cf. Art 5 Statuts).
- §6. L'Institut poursuit un enseignement et une recherche théologiques sérieux, à l'intérieur de la foi de l'Eglise et en communion avec le Magistère. L'orientation sera clairement missionnaire (*missio ad gentes*) et tiendra compte de la nécessité de savoir enraciner le message évangélique dans le monde actuel. Aussi une attention particulière sera-t-elle portée aux questions de l'Afrique contemporaine, à l'inculturation, à la promotion humaine et à l'action pour le développement, au souci de l'unité entre chrétiens, au dialogue interreligieux et à la promotion d'un ordre social plus juste (cf. Art 5 Statuts). L'ICMA forme des acteurs du monde nouveau.

§7. L'Institut accordera son programme à ce qui est prévu par la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* (n° 76-81) et aux directives de *Veritatis Gaudium* (n° 37-44) de sorte à finaliser les différents parcours avec le Baccalauréat en Théologie (en affiliation avec l'UCAO), avec un Diplôme universitaire en Théologie ou en Missiologie et praxis pastorale, ou avec un Certificat de formation en Théologie ou en Missiologie et praxis pastorale, délivrés par l'Institut, une licence en philosophie (délivrée par le CAMES), etc. (cf. Art 5 Statuts). Les programmes des certificats délivrés en partenariat avec d'autres institutions académiques seront accordés aux mêmes standards d'excellence.

I.2. OBJECTIFS

- §8. Notre objectif est de former des hommes et des femmes aptes à la mission. Des hommes et des femmes qui, après leur parcours à l'ICMA :
- a) possèdent des connaissances profondes et solides en philosophie, théologie et d'autres domaines et la capacité de réfléchir en communion avec l'Eglise de manière novatrice en réponse aux questions et inquiétudes actuelles de l'humanité en général et de l'Afrique en particulier ;
 - b) soient capables de prendre en main leur propre apprentissage et leurs recherches, de rédiger, de communiquer et de débattre avec succès le fruit de ces recherches individuelles ou collectives, parce qu'ayant développé des aptitudes telles le travail collaboratif, la recherche personnelle et en groupe, la relecture des activités pastorales, le débat académique et pastoral constructif et la responsabilité sur leur propre apprentissage et sur leur formation continue ;
 - c) soient capables de mener à terme leur future mission de manière efficace et compétente, fondés sur une connaissance profonde de Jésus Christ. Quant au savoir-faire : des hommes et des femmes capables d'animer des communautés et de diriger des projets de société, ayant acquis des compétences en leadership, en gestion des conflits, en œcuménisme et dialogue interreligieux, en soins pastoraux tels l'écoute et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité, en gestion des ressources humaines, matérielles

et des biens ecclésiastiques, en transmission de la foi.
Quant au savoir-être : des hommes et des femmes ayant développé chez eux une solide déontologie pastorale fondée sur l'intégrité.

Ainsi et selon notre devise, nos étudiants recevront une « formation pour les acteurs d'un monde nouveau ».

§9. Cette formation sera donnée dans un environnement de travail et de vie où la discipline et la rigueur académiques se conjugueront avec le respect et la bienveillance dans les rapports entre étudiants, enseignants et Direction de l'Institut, de sorte qu'un climat de confiance mutuelle devienne le terreau favorable à l'épanouissement dans l'apprentissage et dans l'enseignement (PDS p. 24).

I.3. VALEURS

§10. L'ICMA veut vivre et inculquer les valeurs suivantes :

- a) la connaissance, l'amour et le souci particulier de l'Evangile et de son enracinement toujours plus profond chez les hommes et les femmes de notre époque et particulièrement en Afrique, convaincus que l'Evangile garde des trésors d'humanité qui peuvent éclairer, aider, dynamiser et transformer nos sociétés ;
- b) cette écoute de l'Evangile nous porte à faire une option ouvertement orientée à la protection et à la promotion des plus vulnérables ;
- c) la collaboration ouverte et enrichissante entre les différents instituts et congrégations, entre les enseignants et l'administration, entre les apprenants et les enseignants et entre les apprenants et l'administration, convaincus que chaque personne et chaque charisme sont porteurs des richesses uniques et que la synergie nous permet d'aller plus loin sur notre chemin ;
- d) l'excellence dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et les activités de soutien, convaincus que le succès de la mission de l'Eglise dépend aussi de la qualité de la formation de ses ouvriers (PDS p. 23) ;
- e) l'ouverture qui s'exprimera par la capacité d'écoute des autres et de la société et par la capacité à s'adapter et à trouver ensemble de nouvelles réponses aux nouvelles inquiétudes.

SECTION II : PRINCIPES DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ENSEIGNEMENT A L'ICMA

II.1. POURSUITE DE L'EXCELLENCE

§11. L'étudiant de l'ICMA doit remplir certaines conditions qui garantissent qu'il ou elle possède les fondements requis pour tirer profit du parcours auquel il veut s'inscrire :

- a) Les étudiants qui veulent suivre le programme du premier cycle de philosophie doivent être titulaires d'un baccalauréat civil.
- b) Les étudiants qui désirent s'inscrire au premier cycle de théologie doivent avoir fini avec succès un premier cycle de philosophie et suivi des cours d'introduction à la Bible et aux énoncés fondamentaux de la foi.
- c) Les étudiants qui font un parcours de formation théologique sur deux ans (une formation des cours ciblés selon les besoins d'un agent pastoral) doivent être titulaires d'un baccalauréat civil.
- d) Quant aux étudiants qui suivent la formation théologique des laïcs, le niveau requis est celui du Baccalauréat civil ou d'un diplôme équivalent.
- e) Les étudiants qui désirent s'inscrire aux autres programmes suivront les conditions des programmes.
- f) Les étudiants doivent être capables de s'exprimer correctement en français oral et écrit.

§12. Le professeur de l'ICMA, pour garantir l'excellence dans l'apprentissage et l'enseignement à l'ICMA, doit :

- a) être détenteur d'un master ou d'un doctorat dans la branche pour laquelle il ou elle est en service à l'Institut ;
- b) avoir une expérience dans l'enseignement dûment attestée. Si c'est son premier poste d'enseignement, le professeur novice sera encadré par un professeur du même département qui suivra son travail aussi bien en ce qui concerne la conception du cours, qu'en salle de classe;
- c) s'engager à ce que son enseignement soit en conformité avec celui du Magistère de l'Eglise ;
- d) et pour les professeurs docteurs : publier de manière régulière le fruit de leurs recherches, soit sous la forme d'articles dans des revues avec comité de lecture, soit sous la forme d'ouvrages spécialisés, pertinents dans leur domaine d'activité.

§13. Pour réaliser la mission de l'ICMA dans une poursuite de l'excellence, le programme répondra, d'un côté, aux exigences des contenus standards pour l'obtention du Baccalauréat canonique en théologie, de la licence en philosophie et autres grades, et de l'autre côté, il sera conçu en fonction de la vision de l'ICMA aussi bien au niveau des contenus et de la méthodologie des cours individuels qu'au niveau de l'ensemble du programme (cf. ci-dessous II.4.4 *Conception du curriculum pour la formation des acteurs d'un monde nouveau*)

§14. La Direction de la Recherche et des Publications poursuivra aussi l'excellence. A cet effet elle s'engage :

- a) à orienter ses activités au service de la mission et de la spécificité de l'ICMA : la *missio ad gentes*, la nécessité d'enraciner le message évangélique dans le monde actuel, l'inculturation, les questions de l'Afrique contemporaine, la promotion humaine et le développement, la promotion d'un ordre social plus juste, l'unité entre chrétiens et le dialogue interreligieux ;
- b) à soutenir les professeurs dans le processus de publication des résultats de leurs recherches.

§15. Les services de soutien veilleront à ce que les différents acteurs de l'ICMA puissent mener à terme cette recherche de l'excellence :

- a) en fournissant les conditions matérielles et environnementales adéquates ;
- b) en procédant à la vérification de la qualité de l'expérience proposée par l'ICMA, de sorte à donner des retours utiles aux différents acteurs de l'ICMA concernant les différentes prestations.

§16. Cette poursuite de l'excellence contribuera à développer, chez les différents acteurs de l'ICMA, le sens d'appartenance et une culture de saine fierté de faire partie de la vie et de la mission de l'ICMA.

II.2. UNE MANIERE D'ETRE

§17. L'étudiant de l'ICMA s'engage à :

- a) contribuer positivement à l'interculturalité et à la diversité des charismes religieux et d'états de vie présents à l'ICMA, en apportant généreusement ce qu'il ou elle est et en acceptant joyeusement la richesse des autres ;
- b) devenir, non seulement responsable, mais surtout l'acteur principal de son apprentissage : participation active aux séances, production des travaux de recherche en respectant les normes d'honnêteté intellectuelle, participation active aux activités scientifiques et estudiantines de l'ICMA ;
- c) contribuer au suivi de la qualité de la formation reçue, en remplissant les feuilles d'appréciation de l'enseignement;
- d) selon le cycle, à faire un stage académique et pastoral, à produire un mémoire et à le soutenir ;
- e) avoir un comportement irrépréhensible et une éthique intellectuelle irréprochable.

§18. Le professeur de l'ICMA s'engage :

- a) au respect et à l'accueil des différentes cultures, charismes et états de vie, présents dans l'Institut ;
- b) à soigner ses relations avec les étudiants, reconnaissant que le climat de sécurité et de confiance ainsi que l'accueil et l'écoute sont des préalables indispensables à la transmission et à la création des connaissances ;
- c) à participer activement à la vie de l'Institut : aux activités académiques, aux activités scientifiques telles les colloques et les publications, aux sessions pédagogiques

et aux rencontres des professeurs entre eux et avec la Direction ;

- d) à produire et suivre un plan pédagogique (syllabus) pour chacun de ses cours qui tienne compte des standards du Baccalauréat canonique en théologie, de la licence en philosophie et de tout autre diplôme, et de la spécificité de l'ICMA. Les contenus et la/les modalité/s de transmission et d'évaluation des connaissances seront ainsi accessibles aux étudiants, au département dont il fait partie et au Directeur Académique ;
- e) à se rendre sensible à l'articulation de son cours avec d'autres matières et à équilibrer les exigences de son/ses cours tenant compte de l'ensemble du programme, le volume des matières par semestre et la production des travaux de recherche exigés par l'Institut. Une recherche de l'équilibre dans la vie académique des étudiants de l'ICMA est aussi la responsabilité des professeurs en tant que collectif ;
- f) à se tenir au courant des nouvelles connaissances et découvertes dans les matières qu'il dispense ;
- g) à tenir compte des enjeux que les nouvelles technologies de l'information et de la communication posent aux modalités de transmission et de création des connaissances, et à être prêt à les intégrer dans son travail, particulièrement l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne « Moodle » ;
- h) à avoir un comportement irréprochable devant les étudiants et une éthique intellectuelle irrépréhensible.

§19. La Direction de la Recherche et des Publications :

- a) promouvra la collaboration tant des Professeurs de l'extérieur de l'ICMA et des talents reconnus, que des

Professeurs de l'ICMA, aussi bien pour les Colloques, Tables Rondes et Journées Théologiques Internationales de l'ICMA que pour l'édition de sa revue scientifique et des livres des Presses de l'ICMA ;

- b) s'engage à motiver et encadrer les étudiants dans leur manière de faire leurs recherches, en associant les étudiants à l'organisation des activités scientifiques, en veillant à leur participation effective aux activités scientifiques, en contrôlant leurs acquis et en animant la production de la revue estudiantine.

§20. Les services de soutien reconnaîtront et récompenseront formellement le personnel enseignant pour un travail novateur en matière d'apprentissage et d'enseignement.

II.3. UN ENVIRONNEMENT APPROPRIÉ D'APPRENTISSAGE ET D'ENSEIGNEMENT

§21. Les bureaux chargés des fonctions dites de soutien veilleront à fournir :

- a) un environnement physique qui encourage et soutienne l'innovation pédagogique grâce à une modélisation flexible (adaptée aux différentes modalités d'enseignement telles les cours magistraux, les séminaires, les ateliers, les conférences...) et à l'accès aux ressources électroniques ;
- b) un environnement physique qui favorise les échanges et le travail en commun aussi bien entre étudiants, qu'au sein du corps enseignant et entre étudiants et enseignants ;
- c) un espace d'écoute, de dialogue et d'accompagnement académique des étudiants ;
- d) un cadre qui favorise l'amélioration de toutes les activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation par :
 - i. le suivi des protocoles adoptés par le bureau d'assurance qualité ;
 - ii. le soutien des initiatives de recherche de l'excellence par des approches pédagogiques adaptées aux besoins de l'ensemble des étudiants et de leurs idiosyncrasies ;
 - iii. l'implication des étudiants dans le processus de l'assurance qualité et l'écoute de leurs préoccupations, attentes et inquiétudes ;
 - iv. l'entretien d'un espace de réflexion continue, où corps professoral, étudiants et personnel de soutien puissent réfléchir régulièrement sur les activités académiques et s'assurer que tous répondent aux

priorités de la SAE et aux exigences d'une saine déontologie professionnelle ;

v. la vérification régulière du degré de réalisation des objectifs visibles et mesurables.

§22. Du point de vue institutionnel, l'ICMA veillera à chercher des opportunités de développement professionnel du personnel enseignant, entre autres sous la forme de sessions pédagogiques.

§23. Tous les protagonistes de la vie de l'ICMA veilleront à intégrer dans leurs pratiques les recommandations émanant du travail du bureau de l'assurance qualité.

SECTION III : UNE PEDAGOGIE ADAPTEE A NOTRE VISION ET NOTRE MISSION

III.1. UNE PEDAGOGIE POUR LES ACTEURS D'UN MONDE NOUVEAU

III.1.1 CONVICTIONS ET BUTS

§24. L'ICMA est convaincu :

- a) de l'éducabilité de tous, et en même temps refuse d'employer n'importe quel moyen pour y parvenir ;
- b) de la nécessité de l'engagement de chacun dans le processus de son propre apprentissage, et en même temps persévère dans sa détermination à aider chacun à réussir ;
- c) de l'importance d'apprendre à apprendre ; de l'importance d'apprendre à guider son propre processus d'apprentissage respectant les critères de chaque discipline, les standards et la méthodologie universitaires;
- d) qu'apprendre comporte une transformation et celle-ci pour tous les acteurs du processus. Cette transformation ou innovation peut s'opérer à différents niveaux : au niveau individuel (aussi bien pour l'étudiant que pour l'enseignant), au sein des départements académiques et au niveau de l'Institut ;

- e) de l'importance d'offrir une expérience d'apprentissage et d'enseignement centrée sur l'étudiant, vrai partenaire en apprentissage.

§25. Pour que les étudiants de l'ICMA puissent devenir les acteurs d'un monde nouveau selon le profil que l'Institut leur propose, il nous semble crucial que la pédagogie utilisée développe la capacité des étudiants à :

- a) analyser les concepts et les théories,
- b) distinguer entre les points de vue et les positions théoriques,
- c) structurer et représenter les nouvelles connaissances et compétences,
- d) juger sur la pertinence et appliquer de manière personnelle les connaissances et compétences acquises aux nouvelles situations pastorales et existentielles,
- e) mettre en pratique une déontologie pastorale équilibrée et évangélique.

III.1.2 APPRENTISSAGE CENTRE SUR L'ETUDIANT

§26. L'ICMA promeut une approche axée sur l'étudiant par :

- a) la reconnaissance de l'importance de la proximité entre les étudiants et le personnel enseignant, et de l'accessibilité du personnel enseignant aux étudiants. Cette proximité est d'un grand prix pour le corps professoral, car l'acte pédagogique ne saurait être posé que pour rejoindre l'étudiant là où il est ;
- b) le soutien actif des étudiants à devenir des apprenants motivés, autonomes et « permanents », ayant le goût d'apprendre en dehors du cadre institutionnel académique ;

- c) un appui aux étudiants, dans un cadre d'écoute et dialogue qui leur permettra d'explorer et de dessiner, par eux-mêmes, un plan de développement personnel qui leur soit adéquat ;
- d) le souci que tout étudiant de l'ICMA ait un accès équitable à l'apprentissage et puisse participer activement dans son processus d'apprentissage. Ainsi, tout en maintenant les normes académiques les plus élevées, l'ICMA veillera à améliorer et rendre flexibles les modalités d'apprentissage, y compris l'étude à temps partiel, l'apprentissage lié au travail et l'utilisation appropriée des technologies de la communication ;
- e) en outre, et toujours dans le sens de garantir la participation de tous au processus d'apprentissage, l'Institut soutiendra une éventuelle mise à niveau en langue pour des étudiants non francophones.

§27. Le corps professoral de l'ICMA, tout en respectant la rigueur scientifique et académique, veillera à :

- a) l'élargissement de la participation des étudiants et des pratiques d'apprentissage et d'enseignement, en utilisant des méthodes variées d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation tels que l'enseignement en petits et grands groupes, l'apprentissage par résolution de problèmes et l'apprentissage en ligne ;
- b) valoriser l'attention individuelle comme un aspect important de l'apprentissage et de l'enseignement. Un mélange équilibré d'attention individuelle, d'apprentissage en petits et en grands groupes sera recherché ;
- c) faciliter un accès accru pour les étudiants au matériel des cours et aux services électroniques (hors campus) ;

- d) fournir un soutien social et pastoral aux étudiants, car cela est souvent une condition préalable à tout engagement efficace dans la vie académique ;
- e) s'engager de manière proactive dans l'utilisation appropriée des nouvelles technologies d'apprentissage ;
- f) promouvoir chez les étudiants le goût de la recherche scientifique intégrant les réalités existentielles de leurs milieux à leur réflexion intellectuelle.

III.1.3 ÉTUDIANTS EN TANT QUE PARTENAIRES EN APPRENTISSAGE

§28. Nous reconnaissons que la participation des étudiants, leur engagement et leur relation de partenariat avec le corps professoral ont un rôle important dans la qualité de leur expérience d'apprentissage et de leur performance académique et ensuite pastorale. Par cette relation de partenariat étudiants/personnel enseignant se construit une communauté d'apprentissage dynamique où tous sont des coproducteurs de la connaissance. Ce partenariat sous-tend toute l'expérience d'apprentissage des étudiants de l'ICMA : dès leur arrivée à l'obtention du diplôme et même au-delà.

III.2. CONCEPTION DU CURRICULUM POUR LA FORMATION DES ACTEURS D'UN MONDE NOUVEAU

§29. La conception du curriculum étant essentielle pour atteindre les ambitions de l'ICMA, les principes suivants seront respectés. Ainsi, quant aux contenus et à la méthodologie des cours individuels :

- a) les cours rechercheront l'excellence tant dans les contenus des connaissances à transmettre que dans les stratégies de transmission et de création des connaissances et compétences chez les étudiants ;
- b) les contenus seront appropriés au profil de l'étudiant diplômé de l'ICMA tel que décrit ci-dessus (cf. Section I.2 *Objectifs*) ;
- c) les contenus des cours et leur stratégie d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation seront accessibles et clairement définis grâce aux syllabus détaillés produits par les professeurs ;
- d) les cours inciteront les étudiants à se poser des questions approfondies, à accepter l'incertitude, à se confronter aux idées reçues, à appliquer les nouvelles connaissances et compétences à de nouvelles situations existentielles ou pastorales, à la personnalisation de ces nouveaux acquis, à l'évaluation et à l'autoévaluation ;
- e) la pédagogie tiendra compte de la nécessité des modalités flexibles d'enseignement ;
- f) le monde d'aujourd'hui étant caractérisé par une évolution rapide, les contenus des cours individuels seront révisés par le professeur chargé de la matière en

dialogue avec son département et en conformité avec la vision, les valeurs, les objectifs et les principes de l'Institut.

§30. L'ensemble des programmes :

- a) Les premiers cours prépareront les étudiants à la compréhension des cours supérieurs. On veillera à créer un passage fluide et cohérent, du plus simple au plus complexe demandant le concours et la maîtrise de plusieurs connaissances et compétences préalables.
- b) Les contenus des cours supérieurs tiendront compte des contenus précédents de la même branche mais aussi de l'avancée en connaissances dans les autres branches. Ils montreront les articulations, les liens et la cohérence entre les différentes branches de la philosophie, de la théologie ou d'autres domaines du programme et favoriseront la synthèse personnelle des étudiants.
- c) Sous l'impulsion des différents départements et en synergie avec la Direction des Publications et Recherches, les programmes promouvront l'esprit de recherche en quête d'une compréhension toujours plus approfondie de la réalité et de ses nouveaux défis. Ils inviteront à la communication des résultats de ces recherches (production d'articles, exposés, débats...) entre pairs, avec le corps professoral et au-delà de l'Institut.
- d) Les programmes d'études tiendront compte de l'inclusion des divers groupes d'étudiants et de l'accessibilité de tous aux nouvelles connaissances et compétences.
- e) Les programmes rechercheront l'employabilité des diplômés de l'ICMA avec une attention particulière

portée aux questions de déontologie professionnelle et de responsabilité sociale et environnementale.

- f) L'ensemble du programme sera révisé annuellement par la Direction Académique en collaboration avec les départements. Les programmes seront revus en fonction de la recherche et les étudiants, ayant été intégrés dans la recherche, contribueront à la vie des programmes.

§31. Les procédures d'évaluation, fournissant une information précieuse pour la régulation du processus d'apprentissage et d'enseignement et pour la recherche des stratégies adéquates à une personnalisation de ce processus, suivront des critères d'excellence. Ainsi :

- a) Les professeurs de l'ICMA veilleront à appliquer des procédures d'évaluation formative, telles l'observation et la vérification des interventions des étudiants en classe, de l'exécution de divers exercices, de la progression par rapport aux connaissances préalables. Ces procédures d'évaluation formative permettront de vérifier au long du processus d'apprentissage si l'étudiant atteint les objectifs fixés, de déceler ses difficultés et ses obstacles, et de lui donner des retours adéquats pour progresser.
- b) Quant aux procédures d'évaluation sommative sanctionnant le diplôme de maîtrise des objectifs fixés, les professeurs de l'ICMA veilleront à rendre compte des progrès et des acquis de leurs étudiants de manière transparente en soumettant à la Direction des Etudes, à leurs Départements et à la connaissance des étudiants les descriptions des épreuves prévues, les critères de réussite et le barème pour chaque type d'épreuve (orale et/ou écrite). Les barèmes particuliers s'accorderont aux

barèmes généraux de l'Institut pour l'attribution des mentions (cf. Art. 23 du Règlement Intérieur de l'ICMA, 2016). Les entretiens oraux d'évaluation feront l'objet d'un procès-verbal.

- c) Les procédures d'évaluation tiendront compte des différents processus intellectuels, allant de la connaissance et la compréhension, la synthèse, la réflexion et l'évaluation critiques, à la production personnelle, à l'exécution d'habiletés et de compétences, à leur application à de nouvelles situations et à l'acquisition d'une déontologie conforme à la vision de l'ICMA.
- d) L'évaluation sera conçue en vue de favoriser et développer les processus d'autoévaluation chez l'étudiant.

§32. En conclusion, nous recherchons une pédagogie de l'excellence pour les acteurs d'un monde nouveau.

III.3. SUIVI ET SUPERVISION

§34. Le processus d'apprentissage et d'enseignement étant au cœur de la vie de l'ICMA, le suivi de cette stratégie a une importance capitale pour mener à terme la mission de l'Institut. Ainsi, le Bureau de l'Assurance Qualité et la Direction Académique reçoivent cette SAE comme document de référence et sont, à leur tour et selon leurs attributions, chargés de vérifier sa réalisation et de donner les retours nécessaires aux différents acteurs de l'ICMA pour qu'elle soit appliquée.

Abidjan, le 01 Novembre 2019

Le Recteur



P. Paul Saa-Dade ENNIN



Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan

13 BP 2727 Abidjan 13 – Tél. : (+225) 24 38 32 68
Email : secretariat@icma-ci.org – Site web : www.icma-ci.org